

INSTRUCTION DE DEMANDE D ADMISSION EN NON VALEUR**Conseil d'administration du 17/07/2025**

Demande du comptable suite à irrécouvrabilité

Nom du débiteur	VIDIUM	
Statut du débiteur	SAS	
Montant de la créance	Montant initial	TR-2024-001634 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000886 - MONTANT 1200 € TR-2024-001635 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000883 - MONTANT 2325 € TR-2024-001408 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000713 - MONTANT 775 €
	Reste à recouvrer	4 300 €
Objet de la créance	Visa DC-2025-000025 / BE 2025 - Visa TR-2024-001634 900 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000886 - Avenant n°1 au contrat de collaboration de recherche CIFRE n°2020/1037 - ENS de Lyon-VIDIUM Visa DC-2025-000025 / BE 2025 - Visa TR-2024-001408 900 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000713 - Facturation du 01/06/2024 au 31/08/2024 suite à l'Avenant 11 réf : 24027 de la Convention d'hébergement réf : 18227 Visa DC-2025-000025 / BE 2025 - Visa TR-2024-001635 900 pour VIDIUM FACTURE N° 2024-000883 - Facturation du 01/09/2024 au 30/09/2024 suite à l'Avenant 12 réf : 24292 de la Convention d'hébergement réf : 18227	
Exercice d'origine	2024	
Titre de recette	1634, 1408 et 1635	
Compte de tiers	4111	
Observations relatives au recouvrement	<p><i>Le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé, le 26 septembre 2024, le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire de la Société VIDIUM, située au 16 rue Cuvier, CS 70381, 69457 Lyon.</i></p> <p><i>Une déclaration de créance a été transmise le 18/10/2024 accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Cette déclaration annule et remplace celle du 8 octobre 2024.</i></p> <p>Un certificat irrécouvrabilité nous a été transmis par le mandataire JEROME ALLAIS le 27/05/2025 POUR LA SOMME TOTALE DE 4300 €</p>	